

L'an deux mille dix-sept, le jeudi douze janvier à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le six janvier deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, LE COQ Ph, RAOULT S, EMONNOT L, LE MOINE N, LE COQ O, LUCAS R, LEHERISSE N.

Absent : HELLIO M.

Pouvoir : HELLIO M à MORVAN P.

Secrétaire de séance : LUCAS R.

Ordre du jour

I Administration générale

1-1 Travaux d'aménagement sécuritaire 2^{ème} phase : demande de subvention DETR 2017

II Questions diverses

Rapport complémentaire : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement

I Administration générale

1-1 **Travaux d'aménagement sécuritaire 2^{ème} phase : demande de subvention DETR 2017**
(Délibération n°2017001)

Les travaux d'aménagement sécuritaire en agglomération ont été programmés sur 2 années (2016 et 2017).

La 2^{ème} phase va débuter très prochainement (route de Ste Anne, route du Petit Moulin, route de Quintin au Tertre).

Une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour la totalité de l'opération avait été adressée en mars 2016 à la Préfecture. Celle-ci n'avait pas été retenue compte tenu du nombre d'opérations à financer eu égard aux crédits disponibles.

Il est ainsi proposé de formuler une demande au titre de la DETR 2017 pour la 2^{ème} phase des travaux.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Subventions	Montant	Taux
Travaux (2 ^{ème} phase)	100 000€	Etat - DETR 2017 (montant éligible 100 000€)	35 000€	35%
Honoraires (2 ^{ème} phase)	5 000€	Département – Amendes de police (subvention proratisée 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase) (montant éligible : 100 000€)	11 667€	11,66%
		Autofinancement	58 333€	
Total	105 000€	Total	105 000€	

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour financer les travaux d'aménagement sécuritaire (2^{ème} phase).

Rapport complémentaire : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (Délibération n° 2017002)

Suite au cambriolage constaté le 2 janvier 2017 dernier à l'école Les cours du Gouët, il convient de rééquiper l'école de matériel informatique et ce avant le vote du prochain budget primitif.

L'article L1612-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

Par conséquent, il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de 304 433€ (1 217 733€ x 25%).

Dépenses d'investissement concernées :

. Achat matériel informatique : 20 000€ (Op 490 – article 2183)

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement décrites ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) :
Opération 490 – article 2183 Achat de matériel informatique pour l'école Les cours du Gouët : 20 000€.

Liste des délibérations du conseil municipal du 12 janvier 2017

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2017001	Travaux d'aménagement sécuritaire 2 ^{ème} phase : demande de subvention DETR 2017
2017002	Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement